



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
du 09 janvier 2024
à 19 heures 00

Date convocation :	28/12/2023
Affichage :	28/12/2023
Membres du Conseil	
Municipal en exercice :	23
Présents :	16
Absents excusés :	3
Procurations :	4
Votants :	20

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Muriel LUX, Elsa MARRE LARTIGUE (arrivée pour le vote de la 1 ^{ère} délibération à l'ODJ), Caroline PRIGENT, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Christian DIEZ, Roland ESTRADE, Claude HELIN, Alain LARGE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Pauline MARQUET M. Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	Mme Anne-Emmanuelle RAMOND à M. Jean-Christophe SANCHEZ M. Cédric LAVIGNE à Mme Caroline PRIGENT M. François BOMPAY à M. Alain LARGE M. Jacques DEJEAN à Mme Corinne LEBRUN
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<p><u>Finances</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande de subvention – DETR 2024 – rénovation de la salle Campagn'art 2. Demande de subvention – CD 31 – rénovation de la salle Campagn'art <p><u>Fonction publique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Mise en place et modalités d'utilisation du Compte Epargne Temps (CET) 4. Mise en place d'un cycle de travail annualisé 5. Modification du RIFSEEP et simplification du système de cotation des postes <p><u>Autres domaines de compétences</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Annulation du classement sans suite de la délibération n°21-101 <p>Décisions du Maire : Néant</p> <p>Questions diverses</p>

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 05.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 14 décembre 2023 et le soumet à approbation.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de subvention – DETR 2024 – Rénovation de la salle Campagn'art

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation de la salle Campagn'art. Afin de bénéficier des aides allouées par l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 (DETR), il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention sur la base du plan de financement prévisionnel comprenant le montant des travaux et de la maîtrise d'oeuvre, pour un montant de 313 661.35 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le taux de subvention maximum, soit 50% pour une aide espérée de 156 830.68 € HT.

Sylvaine GENDRON : l'architecte a-t-il pris en compte les normes actuelles ? Réponse oui (vestiaires hommes/femmes, circulations, normes handicapées etc ...).

Muriel LUX : pourquoi différentes salles de rangement ? car différentes associations + local entretien.

Sylvaine GENDRON : les besoins des futures associations utilisatrices ont été pris en compte dans les esquisses, notamment la création d'une entrée sur le côté par les vestiaires.

Jean-Christophe SANCHEZ : peut-on demander un fond de concours à la communauté des communes ? Voir courant 2024 si la commune position ce projet ou un autre.

Isabelle SENE : S'il s'avère que le montant des travaux est supérieur à l'estimation, y a-t-il des compléments possibles de subvention ? en général non.

19h17 arrivée de Mme Elsa MARRE-LARTIGUE

Elsa MARRE-LARTIGUE quel serait le reste à charge de la commune ? environ 69 000 € HT.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de subvention – CD 31 – Rénovation de la salle Campagn'art

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation de la salle Campagn'art. Afin de bénéficier des aides allouées par le Département au titre des Contrats de territoires, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention sur la base du plan de financement prévisionnel (montant des travaux), pour un montant de 290 427.18 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter un taux de subvention de 30% pour une aide espérée de 87 128.15 € HT.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES : Mise en place et modalités d'utilisation du CET

Rapporteur : M. le Maire

Le Compte épargne temps (CET) permet d'accumuler des droits à congés rémunérés, c'est-à-dire épargner sur plusieurs années des jours de congés non pris pour les solder ultérieurement.

Il est ouvert aux fonctionnaires titulaires et aux agents contractuels de droit public sur emplois permanents. Le CET est ouvert de droit à la demande de l'agent. Il est proposé de donner la possibilité aux agents d'ouvrir un CET s'ils le souhaitent et d'organiser par délibération les modalités d'alimentation et d'utilisation du CET.

Le projet de délibération a été soumis pour avis au Comité social territorial (CST) lors des séances du 5 et 18 décembre 2023.

Christian DIEZ : le CST a-t-il émis un avis favorable sur ce projet de délibération ? Les représentants du personnel ont émis un avis défavorable, les représentants des collectivités ont émis un avis favorable.

Elsa MARRE-LARTIGUE : pour quel motif ? car la monétisation n'a pas été retenue.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	1 – Christian DIEZ
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES : Mise en place d'un cycle de travail annualisé

Rapporteur : M. le Maire

L'annualisation est une forme d'organisation du travail pour des services alternant périodes de forte activité et les périodes de faible activité. Cette pratique permet :

- De répartir le temps de travail des agents sur l'année
- De maintenir une rémunération identique tout au long de l'année

Le service concerné par cette pratique est le service des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Les modalités d'organisation de l'annualisation sont fixées par délibération.

Le projet de délibération a été soumis pour avis au Comité social territorial (CST) lors des séances du 5 et 18 décembre 2023.

Valérie VANDON explique à l'assemblée les démarches effectuées en collaboration avec les agents.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES : Modification du RIFSEEP et simplification du système de cotation des postes

Rapporteur : M. le Maire

La commission du personnel s'est réunie le 12 octobre 2023 pour travailler sur le RIFSEEP avec un objectif de mise en place en janvier 2024. Le travail a porté à la fois sur la revalorisation du régime indemnitaire actuel des agents, dans un contexte social financier complexe et également sur la simplification du système de cotation des postes.

Plusieurs scénarios de calcul ont été envisagés et le 3^{ème} scénario a été retenu pour une application à compter de janvier 2024.

Certains articles de la délibération initiale du RIFSEEP ont été modifiés à cette occasion notamment 2 notables :

- RIFSEEP pour les CDD dès le 1^{er} jour de contrat (contre 3 mois de service effectif avant)
- RIFSEEP maintenu dans les mêmes conditions que le traitement durant la maladie ordinaire (avant dégressif à partir du 31^{ème} jour de maladie)

Le projet de délibération a été soumis pour avis au Comité social territorial (CST) lors des séances du 5 et 18 décembre 2023.

Isabelle SENE : qu'est-ce que l'on appelle le régime indemnitaire ? le traitement de base ou en plus du traitement de base. C'est en plus du traitement de base (primes).

Muriel LUX : le temps partiel est-il également mentionné dans la délibération ? réponse oui.

Isabelle SENE : quel a été l'avis du CST ? Avis défavorable des représentants du personnel et avis favorable des représentants des collectivités.

M. le Maire : revalorisation du point d'indice des agents de 5 points au 1^{er} janvier 2024.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : Annulation du classement sans suite de la délibération n°21-101

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a classé sans suite plusieurs délibérations, qui avaient perdu leur objet avant leur transmission aux autorités préfectorales, afin de pouvoir clôturer les registres administratifs.

En l'espèce, la délibération n°21-101 relative à la convention d'assistance technique avec le Département, n'aurait pas dû être classée sans suite. En effet, le Conseil départemental via son entité Laboratoire départemental EVA 31 est revenu vers la commune fin décembre afin que cette convention d'assistance lui soit retournée de manière à régulariser le dossier administratif comme cela était prévu en 2021.

Pour rappel, la convention d'assistance porte sur les années 2020 à 2025.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

DECISIONS DU MAIRE : néant

INFORMATIONS DIVERSES - Néant

QUESTIONS DIVERSES

Vœux de la municipalité le 12 janvier 2024.

Collecte des sapins du dimanche 7 janvier 2024 – 124 sapins ont été collectés.

M. Le Maire lève la séance à 19h55.

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

